AUTRES FICHES SANTÉ

CMUC

- Aide à l'acquisition d'une mutuelle
- Les secours financiers
- HAD
- Congé de solidarité familiale
- Allocation fin de vie
- Consultations mémoire gériatriques

CMUC = Couverture Maladie Universelle Complémentaire

Principe:

Il s'agit de permettre aux personnes résidants de manière régulière en France et dont les ressources ne dépassent pas un plafond déterminé annuellement (7771 euros pour une personne seule et 8649 euros pour un couple au 1er janvier 2011) de bénéficier d'une complémentaire gratuite.

Procédure:

Les personnes doivent compléter un formulaire à transmettre à la CPAM qui déterminera les éventuels droits de la personne. Si les droits de la personne sont ouverts, le bénéficiaire pourra choisir son organisme de mutuelle.

La CMUC permet la prise en charge du ticket modérateur, la dispense d'avance de frais ainsi que la prise en charge des dépassements de tarifs pour les lunettes, appareils auditifs etc...



01.64.28.75.25

Document élaboré par la FéDéCLIC 77